

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt juin par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, et Madame Sandrine Lepeme, Adjointes.

Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Jean-Pierre Barthoulot, Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Monsieur Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Emmanuel Monnet, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Madame Chantal Ferraroli

Madame Sylviane Vuillemin qui donne procuration à Madame Sonia Boichat

Madame Karine Tirole qui donne procuration à Madame Sandrine Lepeme

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil municipal. Monsieur Constant Cuche ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 01 Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023
- 02 Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal
- 03 Commissions municipales - Modifications
- 04 Ateliers municipaux – Situation après incendie
- 05 Budget général 2023 – Décision modificative n°1
- 06 Concession gaz – Primagaz – Rapport d’activité 2022

COMMISSION INFRASTRUCTURES

- 07 JBox et IECharge – Mise à disposition terrain
- 08 Nouveau groupe scolaire – Avenants
- 09 Nouveau groupe scolaire – Maîtrise d’œuvre – Avenant n°3
- 10 Nouveau groupe scolaire – Modification AP/CP
- 11 Nouveau groupe scolaire – Plan de financement chaufferie / Réseau
- 12 Nouveau groupe scolaire – Règlement de fonctionnement
- 13 Nouveau groupe scolaire – Affectation des nouveaux bâtiments et classement dans le domaine public communal

COMMISSION ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- 14 Camping municipal – Accueil et présentation de la nouvelle équipe et de ses projets
- 15 Camping municipal - Tarifs

AFFAIRES DIVERSES

- 16 Prochaines séances du Conseil municipal – Agenda saison estivale

| AFFAIRES GÉNÉRALES

01

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2023

Délibération n° 2023.06.01

Le Conseil municipal est destinataire du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 qui doit être approuvé lors de la présente séance, avant d'être signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire de séance, puis affiché et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 mai 2023.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 6 juillet 2023

02

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 22 mai 2023 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 :

- 2023.47 – Assurances – Encaissement – Remboursement de franchise – Sinistre choc de véhicule sur candélabre – Rue Sainte Anne
Monsieur le Maire informe que la décision concerne le remboursement par la SMACL d'un montant de 500 €, relatif au remboursement de franchise de sinistre dû à un choc de véhicule sur un candélabre rue Sainte-Anne.
- 2023.48 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 3 rue du Général de Gaulle (lot n°1)
Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AK 157, d'une superficie de 1 a 85 ca.
- 2023.49 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 11 rue de Lisbonne
Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré ZH 114, d'une superficie de 7 a 36 ca.
- 2023.50 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 11 rue de Mérode
Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AK 78, d'une superficie de 4 a 48 ca.
- 2023.51 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé 10 rue du Mont (lot n°6)
Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AB 137, 200 et 136 d'une superficie de 3 a 70 ca, 2 a 40 ca et 40 ca.
- 2023.52 – Droit de préemption urbain – Renonciation – Bien situé lieu-dit « Au Pègre »
Monsieur le Maire informe que la décision concerne le bien cadastré AC 122 d'une superficie de 74 ca.

Ces décisions n'appellent pas d'observation de la part du Conseil municipal.

03

COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS

Délibération n° 2023.06.02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les délégations de fonctions de Sandrine Lepeme ont été modifiées suite à la démission de Guillaume Nicod. Dorénavant, ses délégations sont les suivantes : Environnement, Qualité de vie, Vie Associative et Vie Culturelle.

Lors de sa réunion du 25 mai 2023, le Bureau municipal a travaillé sur l'opportunité ou pas de modifier les intitulés et/ou les compositions des commissions pour que cela coïncide avec les délégations des adjoints.

A l'issue de cette réflexion, Monsieur le Maire propose de supprimer la Commission Vie associative et culturelle et de modifier la liste des intitulés des commissions comme suit sachant que Jean-Michel Feuvrier prendra en charge dorénavant la thématique Forêt :

- La Commission Infrastructures devient Infrastructures et Forêt
- La Commission Environnement et Forêt devient Environnement et Vie Associative.

VU la délibération n° 2020.26 du 29 juin 2020 portant désignation des commissions municipales et des délégués dans les organismes extérieurs,

VU la délibération n° 2020.84 du 16 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil municipal et notamment son chapitre 2 dédié aux Commissions Municipales,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des réflexions engagées par le Bureau municipal suite aux nouvelles délégations de fonction de Madame Sandrine Lepeme,

AUTORISE la modification des intitulés des commissions tel que proposé précédemment,

PREND ACTE par conséquent que les commissions s'intituleront dorénavant :

- Commission Infrastructures et Forêts
- Commission Environnement et Vie Associative,

PREND ACTE que la Commission Vie associative et culturelle est supprimée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au Règlement intérieur du Conseil municipal pour intégrer ces modifications,

PREND ACTE que le Conseil municipal, lors de sa **prochaine** séance, sera amené à revoir en conséquent la composition de ces commissions afin de permettre aux élus de rejoindre celle(s) qu'ils souhaitent.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 10 juillet 2023

04

ATELIERS MUNICIPAUX – SITUATION APRÈS INCENDIE

Après l'incendie qui a dévasté les ateliers municipaux du 26 mai 2023, Monsieur le Maire a souhaité tenir informé le Conseil municipal de la situation en temps réel qu'il s'agisse des démarches entreprises auprès des assurances, des achats de matériel, du fonctionnement du service technique.

Il adresse tout d'abord des remerciements aux services qui sont revenus rapidement sur le site des ateliers afin d'aider à la gestion du sinistre.

Par la suite, les agents n'ont pas été placés en chômage technique. Ils ont été relocalisés à la Salle Charles de Foucault pour ce qui concerne leur salle de pause et de réunion. Ils ont aussi réalisé un travail conséquent de recensement du matériel détruit dans l'incendie.

Monsieur le Maire souligne que certains habitants ont pour leur part joué le jeu de l'entretien des espaces verts et il les remercie chaleureusement.

En parallèle, un travail a été mené avec la compagnie d'assurance de la Ville et un expert afin de déterminer les causes du sinistre et les suites à donner sur le dossier. A priori, le départ de l'incendie viendrait du local accueillant le tableau électrique.

Dans le cadre de ce sinistre, la Ville a souhaité avoir aussi l'avis d'un contre-expert afin de défendre ses intérêts. Il confirme d'ailleurs les conclusions de l'expert.

Il avait été demandé à la Ville de protéger le site au plus vite, ce qui a été fait rapidement par l'entreprise Dromard. Un diagnostic a été réalisé confirmant la présence d'amiante. Ultérieurement, le site devra être détruit et nettoyé.

Monsieur le Maire ajoute que rapidement l'assurance a versé un acompte de 150 000 € à la Commune pour qu'elle soit en mesure de racheter du matériel. Une liste du matériel le plus urgent a été réalisée, puis une commission d'appel d'offres s'est réunie et a attribué le marché à une enseigne maïchoise (Moteurs Loisirs).

Monsieur le Maire termine son intervention en disant que la résolution du dossier prendra entre 18 et 24 mois. Il souhaite enfin souligner l'accompagnement et le soutien de la Préfecture dans la gestion de ce sinistre, de la CCPM, des villes de Damprichard et de Frambouhans pour le prêt de matériel.

Ce point n'appelle pas de délibération du Conseil municipal.

05

BUDGET GÉNÉRAL 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération n° 2023.06.03

Monsieur Constant Cuhe informe le Conseil municipal que la décision modificative n°1 au budget général a pour but de :

- Prendre en compte les notifications des dotations d'Etat (DGF – dotation de biodiversité) intervenues récemment,
- Ajuster les montants du FCTVA en fonctionnement et investissement suite à notification de la part de l'Etat,
- Prendre en compte l'acompte de l'assurance suite au sinistre des ateliers,
- Réaffecter une dépense d'investissement sur un compte comptable différent suite à un échange avec la Trésorerie.

L'ensemble des modifications budgétaires sont listées dans le tableau ci-dessous :

Conseil municipal du 26 juin 2023
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2023 DU BUDGET GENERAL

DEPENSES					RECETTES						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES	montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES
-23 156,95 €	F	023			Virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement		F	002			Résultat reporté de fonctionnement
50 000,00 €	F	6068		sintga	Renouvellement du petit matériel détruit dans l'incendie des ateliers	323,00 €	F	74111		dot	dotation forfaitaire complément budgétaire
						18 255,00 €	F	741121		dot	DSR complément budgétaire
						9 611,00 €	F	74718		dot	Dotation biodiversité complément budgétaire
						-1 345,95 €	F	744			FCTVA - ajustement partie fonctionnement
26 843,05 €					Total des dépenses de fonctionnement	26 843,05 €					Total des recettes de fonctionnement
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT						
montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES	montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV.	COMMENTAIRES
49 908,00 €		21316	231	JCI	Reconstruction d'un mur en pierre au cimetière - changement d'affectation de compte	49 908,00 €	I	21316	231	JCI	Reconstruction d'un mur en pierre au cimetière - mauvaise affectation de compte
100 000,00 €	I	2188	237	sintga	Renouvellement du gros matériel détruit dans l'incendie des ateliers	20 824,99 €	I	10222			FCTVA - ajustement partie investissement
						150 000,00 €	I	024		sintga	Versement d'un acompte - sinistre atelier
							I	1641		fin	Reprise de l'emprunt d'équilibre inscrit au bp 2022
						-23 156,95 €	F	023		I	Virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement
149 908,00 €					Total des dépenses d'investissement	197 576,04 €					Total des recettes d'investissement
176 751,05 €					TOTAL DEPENSES	224 419,09 €					TOTAL RECETTES

Equilibre de la décision modificative

-47 668,04 €

La décision modificative N°1 est en excédent de 47 668,04€

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget Général 2023 telle que présentée.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 6 juillet 2023

06

CONCESSION GAZ - PRIMAGAZ – RAPPORT D’ACTIVITÉ 2022

Délibération n° 2023.06.04

La distribution publique de gaz propane sur le territoire communal est régie par un contrat de concession depuis le 14 août 2000 pour une durée de 20 ans et attribué à la société Engie et remplacé par la suite par la société PRIMAGAZ.

Cette concession, comprenant environ 19 km de réseau, a fait l’objet en 2020, d’une prolongation de deux années, puis, en 2022, de six mois, avec un terme au 14 février 2023. Depuis le 15 février 2023, le contrat de concession a été de nouveau attribué à la société Primagaz pour 20 ans.

Comme l’indique le rapport du délégataire remis à l’ensemble du Conseil municipal, en 2022, 274 foyers et entreprises, sont clients de la concession de gaz, soit 15 clients de moins qu’en 2021. Sur l’ensemble de la clientèle, 89 % sont des particuliers et 11 % des professionnels. En 2022, 69 ouvertures de compteurs et 65 fermetures de compteurs ont été constatées.

Entre 2021 et 2022, on constate une diminution d’environ 13.80 % de l’énergie fournie par le concessionnaire sur le territoire communal (5 953 298 kWh en 2021 pour 5 130 011 kWh en 2022) et une augmentation de 71 % du résultat du compte d’exploitation (202 053 € en 2021 pour 346 380 € en 2022).

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

ADOpte le rapport d’activité 2022 du délégataire tel que présenté en séance.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 6 juillet 2023

COMMISSION INFRASTRUCTURES

07

JBOX ET IECHARGE – MISE A DISPOSITION TERRAIN

Délibération n° 2023.06.05

Monsieur Jean-Michel Feuvrier présente au Conseil municipal la proposition de la société NW Joules, domiciliée 34 Avenue Bosquet 75007 Paris 7, qui souhaite l'implantation sur la parcelle communale AH 151, située rue du Stade à Maîche, d'une unité de stockage d'énergie (JBox) et d'une plateforme de recharge ultra-rapide de véhicule électrique (IECharge) composée de 2 bornes et 4 places de parking attenantes.

La société NW Joules a inventé et développé la JBox, unité compacte de stockage d'électricité, laquelle permet une gestion intelligente des pics et des creux de consommation et contribue ainsi à l'équilibre et à la stabilité du réseau électrique. Ce dispositif est intégré dans un conteneur climatisé et sécurisé qui inclut les batteries, les convertisseurs d'énergies, les transformateurs et le dispositif de recharge ultra-rapide de véhicules électriques.

Cette société a également conçu l'IECharge, hub de recharge ultra-rapide de véhicule électrique, directement raccordé à la JBox. Ce raccordement permet d'éviter de déstabiliser le réseau électrique lors de la recharge à haute puissance et permet un déploiement rapide sur le territoire.

La société propose de louer, dans le cadre d'un bail commercial remis à l'ensemble du Conseil municipal, les espaces nécessaires à l'implantation de ces équipements pour une durée de 9 années moyennant le paiement d'un loyer de 2 000 € par an, hors charges, pour l'implantation de la JBox et de 2 000 € par an, hors charges, pour l'implantation de l'IECharge.

Implantation JBox



Implantation IECharge



La Commission Infrastructures, lors de sa réunion du 20 juin 2023, a examiné ce dossier sur lequel elle donne un avis favorable.

Monsieur le Directeur des Services Techniques précise que ces bornes de recharge seront accessibles à tous et qu'elles seront ultra-rapides. De plus, s'agissant de la mobilité, il est évoqué l'idée de travailler avec la recyclerie Rebon pour la location de vélo afin de permettre aux usagers de descendre en ville pendant le temps de charge.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire ajoute que cette installation entre en principe dans la compétence détenue par la CCPM, qui l'a récemment déléguée au SYDED, mais qui attend des financements avant de lancer l'installation des bornes. Initialement, une borne de recharge devait être installée à Maïche mais elle sera finalement implantée à Frambouhans en tant que commune rurale. L'opportunité du projet proposé par la Société NW Joules permet donc de proposer un tel équipement en l'absence de projet sur Maïche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE la réalisation du projet de la Société JW Joules consistant en l'implantation d'une JBox et d'un système IECharge sur le terrain communal cadastré AH 151 pour l'installation d'un dispositif de stockage d'énergie électrique et d'un système de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques comportant 2 bornes,

DECIDE de louer une partie de la parcelle de terrain communal cadastré AH 151 d'une contenance d'environ 400 m2 pour une durée de 9 années moyennant le paiement d'un loyer de 2 000 € hors charges par an pour l'implantation d'une JBox et de 2 000 € hors charges pour l'implantation d'une IECharge,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux commerciaux correspondants et toutes les pièces et documents relatifs à ce dossier,

PREND ACTE que le prix de vente de l'électricité pour les recharges de véhicules sera de l'ordre de 30 cts le kw/heure.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 6 juillet 2023

08

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – AVENANTS

LOT N° 3 – GROS ŒUVRE DEMOLITION– AVENANT N°3
LOT N°4 – ETANCHEITE – AVENANT N°3
LOT N°7 – MENUISERIE EXT.BOIS – AVENANT N°2
LOT N°8 – MENUISERIE INT.BOIS – AVENANT N°2
LOT N°9 – FAUX PLAFONDS CLOISONS – AVENANT N°2
LOT N°11– SOLS SOUPLES – AVENANT N°2
LOT N°13–CHAPE CARRELAGE FAIENCE – AVENANT N°2
LOT N°14–SIGNALETIQUE – AVENANT N°2
LOT N° 15 – METALLERIE – AVENANT N°2
LOT N° 16 – ASCENSEUR – AVENANT N°2
LOT N° 17 – PLATELAGE BOIS – AVENANT °2
LOT N° 18 – CHAUFFAGE VENTILATION – AVENANT N°3
LOT N° 20 – ELECTRICITE – AVENANT N°2
LOT N° 21 – EQUIPEMENT CUISINE – AVENANT N°2
LOT N° 23 – MOBILIER JEUX – AVENANT N°2
LOT N° 24 – TABLEAUX SALLES DE CLASSES – AVENANT N°2
Délibération n° 2023.06.06

Le chantier du nouveau groupe scolaire a été engagé, pour sa partie travaux, le 23 avril 2021 pour un délai d'exécution de 25 mois. Des aléas de chantier et des retards d'entreprises ont été constatés provoquant l'achèvement des travaux en juillet 2023.

Dans ce cadre, des ajustements de prestations par avenants sur 16 lots différents sont rendus nécessaires à la date du présent conseil municipal afin de formaliser différentes modifications intervenues en cours de chantier.

Pour les présenter en détails et illustrer chacun des postes et les raisons techniques ou financières qui justifient ces avenants, mais aussi pour faire un point financier global du chantier à l'occasion de l'ouverture de l'école, Monsieur le Maire donne la parole au Directeur des Services Techniques de la Ville qui suit ce chantier de construction depuis ses débuts.

Monsieur le Directeur des Services Techniques rappelle que ce projet a fait l'objet d'une AP/CP (Autorisation de programme / Crédit de paiement) dont la dernière modification est intervenue en novembre 2021. L'AP/CP permet d'identifier sur plusieurs années les dépenses d'un chantier de cette envergure. Il ajoute que certaines dépenses ont été autorisées par avenants validés par le Conseil municipal, comme :

- Maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles
- Prestations liées à la maîtrise d'œuvre
- Prestations diverses
- Travaux

- Mobilier et matériel.

Il poursuit en présentant le mécanisme des révisions de prix calculées à partir des indices publiés par l'INSEE au regard de l'inflation. En effet, l'année dernière a été particulièrement compliquée avec les hausses généralisées des prix que chacun a pu observer. Aujourd'hui, la Ville de Maïche constate 507 000 € de révision de prix déjà honorés et l'estimation en cours laisse présager une nouvelle révision de 343 886.58 €. Tous ces éléments conduisent à une projection du coût total de cette opération à 11 512 979.60 €, soit un surplus de près de 800 000 € depuis la dernière AP/CP de 2021.

Monsieur le Directeur des Services Techniques informe ensuite le Conseil municipal que suite aux aléas de chantier, des modifications ont entraîné des plus-values sur certains lots et des moins-values sur d'autres lots qu'il convient de régulariser par le biais d'avenants. Il présente alors la situation globale pour chaque lot, comme il suit :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION	TITULAIRES	MONTANT HT	AVENANTS VALIDÉS EN CM	AVENANTS DGD (07/06) - CONSEIL DE JUIN	SOMME DES AVENANTS	SIMULATION DGD HT	MONTANT TTC
LOT1-DESAMIANPAGE	BS ENVIANNEMENT	M	69 900,00 €	46 943,00 €	0,00 €	46 943,00 €	140 211,90 €
LOT2-TERRASSEMENT	SAS VERMOT / SARL LADOSTE	M	699 131,61 €	38 596,51 €	0,00 €	38 596,51 €	885 271,94 €
LOT3-GROS ŒUVRE DEMOLITION	SAS ALIZATTI P&H&F&U	M	2 679 986,07 €	30 876,60 €	20 460,87 €	51 334,47 €	3 277 584,65 €
LOT4-ETANCHEITE	OURBONDER P&E&F&U	M	308 803,75 €	4 258,33 €	-9 619,15 €	-5 359,82 €	364 132,72 €
LOT5-BARDAGE BOIS	SAS MENUISERIE METTE	M	56 265,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	67 513,54 €
LOT6-RAVALEMENT DE FACADE	SAS POLE BATIMENT	M	28 265,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 919,08 €
LOT7-MENUISERIE EXTERIEURE BOIS	SAS MENUISERIE METTE	M	505 001,37 €	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	621 801,64 €
LOT8-MENUISERIE INTERIEURE BOIS	SARL VO MENUISERIE	M	417 477,25 €	0,00 €	27 669,58 €	27 669,58 €	534 176,20 €
LOT9-FAUX PLAFONDS CLOISONS	SARL ENT BISONLINE PEINTURE	M	234 827,40 €	0,00 €	17 756,30 €	17 756,30 €	303 100,44 €
LOT10-PEINTURE	SAS EUROPE PEINTURE SB	M	72 008,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	86 408,60 €
LOT11-SOLS SOUPLES	SARL TACHIN	M	58 136,96 €	0,00 €	5 458,50 €	5 458,50 €	76 511,15 €
LOT12-PROJECTION ACOUSTIQUE FLOCAGE	GINNET PROJECTION	M	35 907,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 989,22 €
LOT13-CHAPE CARRELAGE FAIENCE	SARL TACHIN	M	26 218,60 €	0,00 €	-1 120,00 €	-1 120,00 €	102 118,32 €
LOT14-SIGNALÉTIQUE	AGIRUS	M	10 329,04 €	0,00 €	6 200,00 €	6 200,00 €	12 834,85 €
LOT15-METALLERIE	SAS BONNEVAUX	M	135 540,33 €	0,00 €	-6 500,00 €	-6 500,00 €	154 848,40 €
LOT16-ASCENSEUR	SAS ASCENSEUR	M	22 518,00 €	0,00 €	2 494,30 €	2 494,30 €	30 014,76 €
LOT17-PLATEGAGE BOIS	SAS PCE	M	153 315,00 €	0,00 €	-8 071,00 €	-8 071,00 €	175 592,80 €
LOT18-CHAUFFAGE VENTILATION	SAS BARBALAT GILBERT	M	301 328,29 €	-20 028,29 €	12 129,05 €	-7 899,24 €	592 114,86 €
LOT19-PLOMBERIE SANITAIRE	SAS BARBALAT GILBERT	M	200 700,00 €	3 025,00 €	0,00 €	3 025,00 €	244 470,00 €
LOT20-ELECTRICITE	GINNET INSTALLATION	M	564 042,42 €	0,00 €	17 541,35 €	17 541,35 €	697 900,32 €
LOT21-EQUIPEMENT CUISINE	SARL PERROT	M	31 345,72 €	0,00 €	29 834,00 €	29 834,00 €	73 415,65 €
LOT22-AMENAGEMENT EXTERIEUR	SAS PCE	M	62 039,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	74 447,28 €
LOT23-MOBILIER JEUX	SAS PCE	M	61 613,00 €	0,00 €	2 975,00 €	2 975,00 €	77 505,60 €
LOT24-TABLEAUX SALLES DE CLASSE	SAS MENUISERIE METTE	M	10 567,61 €	0,00 €	-9 222,41 €	-9 222,41 €	1 614,24 €
LOT25-PARQUET	SARL TACHIN	M	112 789,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	135 347,04 €
LOT26-ETANCHEITE toiture IME	SCOPRETEC	M	0,00 €	85 277,76 €	0,00 €	85 277,76 €	99 935,31 €
SOUS-TOTAL TRAVAUX BATIMENT			7 118 036,03 €	186 944,91 €	120 986,39 €	307 931,30 €	8 911 194,82 €

Par conséquent, les travaux supplémentaires des avenants ci-dessous se ventilent de la façon suivante :

- Travaux supplémentaires MOE : 76 333 €
- Travaux supplémentaires MOA : 212 815 €.

Ces modifications sont maintenant présentées dans le détail :

LOT N° 3 – GROS ŒUVRE DEMOLITION – AVENANT N°3 – titulaire ALBIZZATI

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. 4 483,46 € HT

Création d'un local fosse en lieu et place du local vélo dans le but de protéger et de cacher le poste de relevage.

Modification 02. 4 636,45 € HT

Carottages complémentaires pour installation d'une hotte et système d'évacuation de la ventilation.

Création d'un regard disconnecteur pour assurer l'étanchéité de l'entrée des réseaux au TGBT.

Modification 03. 26 241,94 € HT

Modification des travaux d'infrastructures du bâtiment de liaison suite aux aléas de chantier (sol).

Modification 04. 5 621,40 € HT

Réhausse du mur de soutènement cour élémentaire suite modification du préau en phase EXE.

Modification 05. 9 796,70 € HT

Aménagements extérieurs dont bande stérile au droit du bâtiment pour entretien des espaces verts au droit des façades.

Béton balayé au droit de l'avaloir central de la cour.

Modification 06. – 30 046,08€ HT

Diminution des quantités de protections P3 en intérieur (-15 315,52)

Suppression du poste P3 sous-faces de dalle pleines en PSE01 (-14 730,56)

Incidence financière : +20 460.87 € HT soit +0.75 %

La différence de 973 € correspond à des prestations initialement prévues au marché non réalisées quantitativement.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 20 460,87 €
- Montant TTC : 24 553,04 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,75 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 731 320,54 €
- Montant TTC : 3 277 584,65 €

LOT N° 4 – ETANCHEITE – AVENANT N°3 – titulaire BURGUNDER

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 1 708,85 € HT

Reprise de l'édicule façade élémentaire pour étanchéité et tôle RAL8000 en rive.

Modification 02. – 10 165 € HT

Modification des quantités du poste étanchéité liquide (1.6 au DPGF).

Modification 03. -838 € HT

Modification de la prestation dalle sur plots en gravillons (poste 5.5 au DPGF en 1.4)

Modification 04. -325 € HT

Modification quantité dauphins suite suppression EP en façade (poste 4.4 DPGF).

Incidence financière : - 9 619.15 € HT soit -3 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : -9 619,15 €
- Montant TTC : -11 542,98 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -3 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 303 443,93 €
- Montant TTC : 364 132,72 €

LOT N° 7 – MENUISERIE EXT. BOIS – AVENANT N°2 – titulaire MENUISERIE METTEY

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 8 493,52 € HT

Passage des menuiseries de l'école maternelle en bois alu, et élémentaire en bois peint.

Modification 02. +3 663,41 € HT

Transformation M02 en M01 pour compartimentage pompier.

Modification 03. -4 312,01 € HT

Suppression MEB17.

Modification 04. +5 155 € HT

Châssis désenfumage, prise d'air complémentaire et reprise appuis ponctuels.

Incidence financière : + 13 000 € HT soit + 2.60 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 13 000 €
- Montant TTC : 15 600 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,6 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 518 001,37 €
- Montant TTC : 621 601,64 €

LOT N° 8 – MENUISERIE INT. BOIS – AVENANT N°2 – titulaire VD MENUISERIE

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 27 669,58 € HT

Demandes de mobilier complémentaire pour les enseignants en maternelle et la bibliothèque.

Incidence financière : + 27 669.58 € HT soit +6.60 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 27 669,58 €
- Montant TTC : 33 203,50 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6,6 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 445 146,83 €
- Montant TTC : 534 176,20 €

LOT N° 9 – FAUX PLAFONDS CLOISONS – AVENANT N°2 – titulaire BISONTINE PEINTURE

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 17 756,30 € HT

Modifications des prestations suivantes :

- Faux plafonds complémentaires,
- Faux plafond acoustique en moins,
- Passage en faux-plafond hygiène dans l'espace office,
- Modifications des dimensions de trappes,
- Ajout membrane type AEROVAP,

Incidence financière : + 1 7756.30 € HT soit + 7.6 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 17 756,30 €
- Montant TTC : 21 307,56 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7,6 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 252 583,70 €
- Montant TTC : 303 100,44 €

LOT N° 11 – SOLS SOUPLES – AVENANT N°2 – titulaire SARL TACHIN

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 3 354,00 € HT

Plus-value pour passage en FORBO couleur prune dans les circulations.

Modification 02. + 2 104,50 € HT

Plus-value pour commande VERT complémentaire pour ADAPEI.

Incidence financière : + 5 458.50 € HT soit 9.40 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 5 458,50 €
- Montant TTC : 6 550,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 9,40 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 63 593,46 €
- Montant TTC : 76 312,15 €

LOT N° 13 – CHAPE CARRELAGE FAIENCE – AVENANT N°2 – titulaire SARL TACHIN

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. – 1 120 € HT

Pose des siphons non effectué – mis en place par l'entreprise BARBALAT.

Incidence financière : - 1 120 € HT soit – 1.30 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : -1 120,00 €
- Montant TTC : - 1 344 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -1,30 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 85 098,60 €
- Montant TTC : 102 118,32 €

LOT N° 14 – SIGNALÉTIQUE – AVENANT N°2 – titulaire AGIPUB

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. + 995 € HT

Complément lettres dibond Liberté Egalité Fraternité façade.

Modification 02. +2 660 € HT

Complément vitrophanie circulation intérieure.

Modification 03. +665 € HT

Complément logo ville de Maiche autocollant.

Modification 04. +1 880 € HT

Complément enseigne générale.

Incidence financière : + 6 200 € HT soit + 60 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 6 200 €
- Montant TTC : 7 440 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +60 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 16 529,04 €
- Montant TTC : 19 834,85 €

LOT N° 15 – METALLERIE – AVENANT N°2 – titulaire SAS BONNEVAUX

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. – 8 290 € HT

Suppression potence.

Modification 02. -2 640 € HT

Suppression garde-corps chaufferie.

Modification 03. +1 910 € HT

Plus-value escalier de secours pour remplacement palier et ajout tôle partie basse garde-corps.

Modification 04. +650 € HT

Portillon local fosse dito M06.

Modification 05. -2 280 € HT

Suppression C03 (portail chaufferie).

Modification 06. +1 800 € HT

Porte complémentaire cage escalier principal élémentaire.

Modification 07. +850 € HT

Mise en peinture portail ADAPEI et pose.

Modification 08. +1 500 € HT

Augmentation hauteur garde-corps cour élémentaire pour pare-ballon.

Incidence financière : - 6 500 € HT soit -5 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 6 500 €
- Montant TTC : - 7 800 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -5 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 129 040,33 €
- Montant TTC : 154 848,40 €

LOT N° 16 – ASCENSEUR – AVENANT N°2 – titulaire AMS ASCENSEUR

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. +2 494,30 € HT

Augmentation prix de fourniture de la machinerie.

Incidence financière : + 2 494.30 € HT soit +11, 08 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 494,30 €
- Montant TTC : 2 993,15 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +11.08 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 25 012,30 €
- Montant TTC : 30 014,76 €

LOT N° 17 – PLATELAGE BOIS – AVENANT N°2 – titulaire SAS FCE

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. -12 250 € HT

Suppression passerelles parking.

Modification 02. -1 500 € HT

Suppression trappes de visite platelage.

Modification 03. + 5 679 € HT

Platelage complémentaire suite agrandissement préau EXE, prix marché.

Incidence financière : - 8 071.00 € HT soit – 5%

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 8 071 €
- Montant TTC : -9 685,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -5 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 147 244,00 €
- Montant TTC : 176 692,80 €

LOT N° 18 – CHAUFFAGE VENTILATION – AVENANT N°3 – titulaire BARBALAT

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. -2 439,50 € HT

Suppression postes extincteurs.

Modification 02. +14 568,55 € HT

Compléments chauffage, bouche de ventilation SCHAKO, diffuseurs...

Compléments installation pour mise en place de la hotte pour friteuse et système de complément de ventilation.

Incidence financière : + 12 129.05 € HT soit +2.5 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 12 129,05 €
- Montant TTC : 14 554,86 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +2,5 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 et 10 %
- Montant HT : 493 429,05 €
- Montant TTC : 592 114,86 €

LOT N° 20 – ELECTRICITE – AVENANT N°2 – titulaire GUYON VILLEMAGNE

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. -12 880,49 € HT

Mise à jour marché avec modifications lumineaires.

Modification 02. +6 810,29 € HT

Complément sonorisation.

Modification 03. +1 700,70 € HT

Aiguilles lumineuses pour horloge.

Modification 04. +2 562,12 € HT

Complément éclairage maternelle (LED).

Modification 05. +5 817,24 € HT

Complément boîtier radio pour alimentation ventus.

Modification 06. +13 531,49 € HT

Complément EXE V3.

Incidence financière : + 17 541.35 € HT soit +3 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 17 541,35 €
- Montant TTC : 21 049,62 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +3 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 581 583,77 €
- Montant TTC : 697 900,52 €

LOT N° 21 – EQUIPEMENT CUISINE – AVENANT N°2 – titulaire BERSOT SARL

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. +29 294,00 € HT

Commande de matériel complémentaire pour l'installation d'une friteuse, d'une hotte, et d'un self-service.

Incidence financière : + 29 294.00 € HT soit +50 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 29 834 €
- Montant TTC : 35800,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +50 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 61 179,72 €
- Montant TTC : 73 415,66 €

LOT N° 23 – MOBILIER JEUX – AVENANT N°2 – titulaire SAS FCE

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. -1 500 € HT

Suppression Hôtel à insectes.

Modification 02. +1 500 € HT

Suppression trappes de visite platelage.

Modification 03. + 2 975 € HT

Ganivelle complémentaire pour protection des noues.

Incidence financière : + 2 975.00 € HT soit +4.8 %

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 975 €
- Montant TTC : 3 570 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +4,8 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 64 588,00 €
- Montant TTC : 77 505,60 €

LOT N° 24 – TABLEAUX SALLES DE CLASSES – AVENANT N°2 – titulaire SAS MENUISERIE METTEY

Travaux modificatifs proposés :

Modification 01. – 9 222,41 € HT

Suppression fourniture des tableaux (assuré par la MOA) car tableaux VPI avec système informatique.

Incidence financière : - 9 222.41€ HT soit – 87%

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : -9222,41 €
- Montant TTC : 11 066,90 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -87 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1345,20 €
- Montant TTC : 1614,24 €

VU l'acte d'engagement notifiant un délai d'exécution de 25 mois à partir de la date de délivrance de l'Ordre de Service (OS) n°1,

VU l'OS n°1 actant une période de démarrage de la préparation de chantier au 23 février 2021 et la période de démarrage du chantier fixée au 23 avril 2021,

CONSIDERANT le délai de 25 mois conduisant au 23 mars 2023 (25 mois plein comprenant préparation) actant un achèvement contractuel au 20 mars 2023,

CONSIDERANT les aléas de chantier et les retards d'entreprises identifiés nécessitant de décaler le délai de livraison du chantier,

CONSIDERANT la date de la commission de sécurité retenue pour considérer l'achèvement des travaux et le démarrage des opérations préalable à la réception de la maîtrise d'œuvre au lundi 10 juillet 2023,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale),

VALIDE les avenants tels que présentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants n°2 des Lots n°7, 8, 9, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 23 et 24 et les avenants n°3 des lots 3, 4, 18.

RETIENT la proposition de réception de la maîtrise d'œuvre à la maîtrise d'ouvrage pour le jeudi 13 juillet (contre le jeudi 30 mars initialement attendu).

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 10 juillet 2023

09

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE - MAITRISE D'OEUVRE – AVENANT N°3

Délibération n° 2023.06.07

Par délibération n° 2018.19 du 26 février 2018, le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre du Nouveau Groupe Scolaire au Cabinet QUIROT et Associés pour la somme de 829 180.00 € HT. Par délibération n° 2019.49 du 24 juin 2019, puis par délibération n° 2021.26 du 19 avril 2021, le Conseil municipal a approuvé les avenants n° 1 et n°2.

Un avenant n° 3 aux honoraires du maître d'œuvre est nécessaire pour prendre en compte des travaux supplémentaires de reprise des plans DCE et pour une mission supplémentaire dessin et chiffrage et suivi pour le marché de mobilier de l'école :

- Montant initial du marché HT : 829 180.00 €
Taux de la TVA 20 %
Montant TTC initial du marché : 995 016.00 €
- Montant de l'avenant n° 1 : 48 252.61 € HT
- Montant de l'avenant n° 2 : 57 228.01 € HT

Incidence financière de l'avenant n° 3 :

- Montant de l'avenant n° 3 proposé : 8 851.50 € HT (1 890.00 + 6 961.50)
Taux de la TVA : 20 %
Montant TTC de l'avenant n° 3 : 10 621.80 €
% d'écart introduit par l'avenant : 0.95 %

Montant HT du nouveau marché : 943 512.12 € HT (y compris avenant 1, 2 et 3)
Taux de la TVA : 20 %
Montant TTC du marché : 1 132 214.54 €

VU l'avis de la CAO du 12 juin 2023,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

VALIDE l'avenant n° 3 tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau groupe scolaire.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 6 juillet 2023

10

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – MODIFICATION AP/CP

Délibération n° 2023.06.08

Monsieur Constant Cuche rappelle au Conseil municipal, que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement est une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent également être révisées.

Par délibération n° 2018.03 du 22 janvier 2018, le Conseil municipal a délibéré sur la gestion des crédits budgétaires de l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire (programme 210) par Autorisation de Programme et Crédit de Paiement.

En septembre 2019, une nouvelle délibération n° 2019.68 avait modifié la ventilation prévue en 2018.

En décembre 2019, la délibération n° 2019.117 avait modifié la ventilation prévue en septembre 2019.

En décembre 2020, la délibération n° 2020.97 avait modifié, de nouveau, la ventilation prévue en décembre 2019.

En novembre 2021, la délibération n° 2021.119 avait modifié, de nouveau, la ventilation prévue en décembre 2020.

	N° AP	5-210
	OBJET DE L'AP	Construction d'un nouveau groupe scolaire
Autorisation de programme	AP antérieure	9 606 000,00 €
	Complément d'AP	1 103 350,00 €
	AP totale à ce jour	10 709 350,00 €
Crédits de paiement	CP antérieur	33 506,18 €
	CP 2018	256 569,51 €
	CP 2019	312 672,53 €
	CP 2020	159 624,29 €
	CP 2021	2 763 000,00 €
	CP 2022	4 260 000,00 €
	CP 2023	2 923 977,49 €
	CP 2024	- €
	Total des cp	10 709 350,00 €

Conformément au tableau ci-dessous, la présente délibération modifie le montant de l'autorisation de programme (AP) et replanifie les crédits de paiements jusqu'à 2023 en tenant compte :

- Du planning de fin de travaux de l'opération,
- Du montant des révisions de prix qui ont affectées le paiement des factures,
- Des avenants passés avec les entreprises et la maîtrise d'ouvrage,
- De la réception des décomptes généraux définitifs (DGD) suite à l'achèvement des travaux.

	N° AP	5-210
	OBJET DE L'AP	Construction d'un nouveau groupe scolaire
Autorisation de programme	AP antérieure	10 709 350,00 €
	Complément d'AP	780 860,60 €
	AP totale à ce jour	11 511 275,00 €
Crédits de paiement	CP antérieur	33 506,18 €
	CP 2018	256 569,51 €
	CP 2019	312 672,53 €
	CP 2020	161 244,29 €
	CP 2021	2 762 924,72 €
	CP 2022	3 841 758,47 €
	CP 2023	4 142 599,30 €
	CP 2024	- €
	Total des cp	11 511 275,00 €

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

VALIDE la révision de l'AP-CP conformément au budget 2023.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 6 juillet 2023

11

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE - PLAN DE FINANCEMENT CHAUFFERIE / RÉSEAU

Délibération n° 2023.06.09

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que sur demande de la Ville de Maîche, le Conseil Régional a décidé de réexaminer le financement de la chaufferie du nouveau groupe scolaire.

Dans ce cadre, il est nécessaire de déposer un dossier pour solliciter un financement complémentaire et de valider le plan de financement spécifique à la chaufferie ci-dessous.

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE MAICHE - CHAUFFERIE PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT HT	LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANT	taux de subvention sur dépenses HT
MAÎTRISE D'ŒUVRE	38 245.91	Région Enr	132 006.00	44.52%
INVESTISSEMENTS - CHAUFFERIE	229 402.27	Région Enr (complément)	67 994.00	22.93%
INVESTISSEMENTS - RÉSEAUX	28 841.55			
TOTAL DES DÉPENSES HT	296 489.73	TOTAL DES SUBVENTIONS sur base HT	200 000.00	67.46%
TVA	59 297.95	EMPRUNTS ET FONDS PROPRES	96 489.73	
TOTAL TTC	355 787.68	TOTAL DES RECETTES HT	296 489.73 €	

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

VALIDE le plan de financement spécifique à la création d'une chaufferie biomasse centralisée et de réseaux de chaleur pour alimenter le nouveau groupe scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un financement complémentaire au Conseil Régional pour l'opération de création d'une chaufferie biomasse centralisé et de réseaux de chaleur pour alimenter le nouveau groupe scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 6 juillet 2023

12

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Délibération n° 2023.06.10

Madame Véronique Salvi rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de la création du nouveau groupe scolaire regroupant les écoles publiques maîchoises et les services de la Fondation PLURIEL, il est nécessaire de définir les modalités d'utilisation et d'occupation de cette nouvelle structure dénommée « Cercle Scolaire La Franche-Montagne » au moyen d'un règlement de fonctionnement.

La mutualisation et le partage sont les objectifs premiers, tout en permettant une liberté de fonctionnement de chaque pôle pédagogique et éducatif.

Il s'adresse à tous les utilisateurs des espaces professionnels et sert de cadre de référence organisationnel. Ce document ayant été établi de manière prévisionnelle, il sera adapté au besoin dès la mise en service du bâtiment.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

APPROUVE ET VALIDE le règlement ainsi que l'annexe relative aux modalités de mise à disposition du matériel numérique tels qu'ils sont présentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement,

PREND ACTE que le règlement pourra être amendé à la marge en fonction des observations éventuelles que formulerait la Fondation Pluriel au surplus.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 6 juillet 2023

13

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – AFFECTATION DES NOUVEAUX BATIMENTS ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Délibération n° 2023.06.11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le chantier de construction du nouveau groupe scolaire arrivera à son terme dans les toutes prochaines semaines, permettant ainsi son utilisation dès la rentrée scolaire du 4 septembre 2023.

Lors de sa séance du 22 mai 2023, le Conseil municipal a formalisé par délibération n° 2023.05.11 la procédure de désaffectation et de déclassement des locaux accueillant actuellement les écoles maternelle Les Sapins Bleus et élémentaire Louis Pasteur, qui deviendront vacants.

Le Cercle scolaire La Franche-Montagne ouvrira donc ses portes pour la rentrée de septembre 2023. Il convient toutefois de procéder à l'affectation des locaux et à leur classement dans le domaine public communal.

VU la délibération n° 2023.05.11 du 22 mai 2023,

CONSIDÉRANT le déménagement des écoles maternelle Les Sapins Bleus et élémentaire Louis Pasteur dans les locaux du Cercle Scolaire La Franche-Montagne,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

AFFECTE le Cercle Scolaire La Franche-Montagne en établissement d'enseignement public pour les classes de maternelles et élémentaires publiques de Maîche,

PROCÈDE au classement de ces locaux dans le domaine public communal,

PREND ACTE que cet établissement scolaire est situé 4 rue de l'École à Maîche, et qu'il est implanté sur les parcelles actuellement cadastrées AD 177, AD 221 et AD 222.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 6 juillet 2023

COMMISSION ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

14

CAMPING MUNICIPAL – ACCUEIL ET PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE ET DE SES PROJETS

La prestation de services confiée à Cristallys Groupe est maintenant effective. Monsieur Mickaël Bonsens et son équipe sont présents en séance pour se présenter et évoquer les actions à venir dans le cadre de la gestion des installations touristiques maîchoises.

Après avoir présenté Valentin et Isaline, Monsieur Bonsens insiste sur le fait que son souhait est de faire travailler des jeunes du secteur qui connaissent bien le territoire, sachant qu'ils sont éducateurs sportifs. Leur objectif est de rajeunir et moderniser le camping tout en gardant son esprit nature. Les activités qui seront proposées sont la randonnée, le VTT, l'animation du site. Leur but est de proposer aussi des activités qui ne se font pas ailleurs, comme par exemple les randonnées nocturnes. Il précise toutefois que les activités se font dans le cadre d'un accompagnement des campeurs.

Lui et son équipe restent motivés pour proposer dès à présent des animations qui permettront aux touristes de sortir du camping pour visiter la région.

Parmi les autres options de développement du site notamment sur les périodes plus creuses, Monsieur Bonsens fera un appel aux associations et aux entreprises du secteur pour proposer des stages de cohésion. Il note que le cadre du camping est très agréable et qu'il y a de vrais atouts. Néanmoins, il souhaite que cette nouvelle prestation qui a vocation à attirer une autre clientèle, ne vienne pas perturber les clients habituels. Il ajoute que les activités, qui seront payantes, seront aussi ouvertes aux habitants locaux car son vœu est de créer du lien.

Il poursuit son intervention en disant qu'il y a un travail en cours pour la création d'un nouveau site internet et d'un logo. Il sera aussi possible de réserver en ligne.

En réponse à une question posée, il n'est pas envisagé pour l'instant de travailler en lien avec les autres campings du secteur. Il relève que c'est une bonne idée mais sa priorité est déjà celle du camping de Maîche.

Après ces échanges, Monsieur le Maire remercie Mickaël, Valentin et Isalyne et leur souhaite bonne chance dans leur projet.

Ce point n'appelle pas de délibération du Conseil municipal.

15

CAMPING MUNICIPAL – TARIFS

Délibération n° 2023.06.12

Dans le cadre de la nouvelle prestation de gestion des installations touristiques confiée à Cristallys Groupe, le Conseil municipal prend connaissance des tarifs envisagés à compter du 1^{er} juillet 2023, à savoir :

TARIFS BAR

Sans alcool	
Perrier	2,50 €
Soda (Ice tea, Pepsi, Orangina)	2,50 €
Limonade Rieme	2,50 €
Jus d'orange	2,50 €
Redbull	3,50 €
Supplément sirop	0,20 €
Eau	1,00 €

Alcool	
Bière pression blonde	2,50€
Bière bouteille blonde, blanche, ambrée	3,50€
Bière bouteille ipa, fruits rouges, de la saison	4,00€
Vin blanc au verre	3,00 €
Vin rosé au verre	3,00 €
Whisky	4,00 €
Vodka	4,00 €
Cocktails (Daikiri)	7,00 €
Pontarlier	2,50 €
Ricard	2,50 €
Get27	4,00 €
Ratote	5,00 €

TARIFS EPICERIE et DIVERS

Nourritures

Glace magnum	1,50 €
Glace	1,50 €
Chips nature 30g	1,00 €
Chips nature 200g	2,50 €
Riz	4,00 €
Sauce	3,00 €
Pâtes	4,00 €
Saucisse	10,00 €
Comté 250g	7,00 €
Miel	10,00 €
Assiette plateau (charcuterie, fromage)	10,00 €
Assiette barbecue	10,00 €

Boulangerie

Baguette	1.50 €
Pain long	1.50 €
Croissant	1.50 €
Pain au chocolat	1.50 €

Boissons

Sprite 33cl	2,50 €
Coca cola 33cl	2,50 €
Ice tea 33cl	2,50 €
Jus d'orange	2,50 €
Eau	1,00 €
Limonade Rième 100cl	3,50€ + 1,00€ consigne
Limonade Rième 33cl	2,50 €
Café	1,50 €
Bouteille de vin rosé	10,00 €
Bouteille de vin rouge	10,00 €

Hygiène

Kits hygiène	7,00 €
Produits vaisselle Apta	1,00 €
Sacs poubelles 30l	0,50 €
Lessive Ariel la dosette	0,50 €
Eponge	1,00 €

Autres prestations

Jeton machine à laver	4,00 €
Adaptateur borne camping caution/vente	20,00 €
Adaptateur européens caution/ vente	20,00 €

ACTIVITÉS (€/personne)

Randonnée pédestre	5,00 €
Randonnée VTT	10,00 €
Course d'orientation	8,00 €
Piscine	5,00 €
Via Ferrata	25,00 €
Accrobranche	15,00 €
Canoë-Kayak	32 € à 82 € selon le parcours
Raquettes	11,00 €
Ski Nordique	11,00 €
Carte de 10 entrées enfants hors CCPM	35,00 €
Activités sportives autres	5,00 €

STAGES SPORTIFS

De 1 à 3 jours	50,00 € / jour
De 3 à 5 jours	45,00 € / jour
De 5 à 7 jours	40,00 € / jour

COHÉSION ENTREPRISES

1 jour	60,00 €
De 1 à 3 jours	50,00 € / jour
De 3 à 5 jours	45,00 € / jour
De 5 à 7 jours	40,00 € / jour

ANNIVERSAIRES

1 jour (5 à 15 personnes)	210,00
---------------------------	--------

COLONIE DE VACANCES

De 1 à 3 jours	50,00 € / jour
De 3 à 5 jours	45,00 € / jour
De 5 à 7 jours	40,00 € / jour

Monsieur Bonsens souhaite préciser à l'issue de cette présentation que ces tarifs pourront être revus selon la réaction des touristes. Il est d'ailleurs ouvert à toute proposition et observation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

VALIDE les tarifs applicables au Camping à compter du 1^{er} juillet 2023 tels qu'ils sont présentés,

AUTORISE le gérant à consentir exceptionnellement, à sa propre appréciation, à des réductions dans certaines situations telles que la date de péremption proche des produits.

PREND ACTE que ces tarifs pourront être revus selon le ressenti des touristes.

Publication liste des délibérations sur le site internet : 27 juin 2023

Accusé de réception extrait en préfecture : 6 juillet 2023

AFFAIRES DIVERSES

16

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le calendrier prévisionnel des séances du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2023 prévoit que les orientations budgétaires et le vote des budgets. Les dates des séances sont les suivantes :

- 11 septembre
- 16 octobre
- 20 novembre : Orientations budgétaires
- 18 décembre : Vote des budgets

PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE A MAICHE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Flamme Olympique fera étape à Maîche le 25 juin 2024. C'est un grand honneur d'avoir été choisi. Maîche saura être à la hauteur de cet événement. Il remercie la Présidente du Département du Doubs, Madame Christine Bouquin.

AGENDA SAISON ESTIVALE

La Fête de la Musique qui s'est déroulée le 17 juin dernier dans le Parc du Château du Désert a eu un énorme succès. Monsieur le Maire souhaite d'ailleurs remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette réussite. Il souhaite aujourd'hui rappeler les prochaines dates de manifestations pour qu'elles rencontrent le même succès et qu'elles puissent aussi permettre aux élus d'être présents :

- Marché Nocturne et animation musicale de Fuzion : 1^{er} juillet au Centre-ville de 17h à 22h
- La Freedom Beach : du 5 au 8 juillet sur le site de la Salle des Fêtes
- Exposition photographique « Un rêve ou une histoire » de Angélique Perret : du 7 juillet au 4 septembre à la Bibliothèque municipale Louis-Pergaud
- Braderie des Commerçants maîchois : le 9 juillet au centre-ville
- Festival Musiques à St. Hipp' : du 11 au 22 juillet avec concert de clôture le 22 juillet à 20h30 à l'église de Maîche
- Fête Nationale : 13 juillet à Charquemont

- La Guinguette de la Mi-Août : le 19 août de 18h30 à 1h dans le Parc du Château du Désert avec apéritif musical de Pierre Bourgeois et concert de Atouboudchan
- Portes ouvertes du Cercle Scolaire La Franche-Montagne le samedi 26 août toute la journée et le dimanche 27 août le matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 22h11.

Conseil municipal - Séance du 26 juin 2023

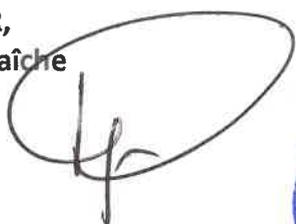
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne sur le site internet 27 juin 2023

2023.06.01	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023
2023.06.02	Commissions municipales - Modifications
2023.06.03	Budget général 2023 – Décision modificative n°1
2023.06.04	Concession gaz – Primagaz – Rapport d'activité 2022
2023.06.05	JBox et IECharge – Mise à disposition terrain
2023.06.06	Nouveau groupe scolaire - Avenants
2023.06.07	Nouveau groupe scolaire – Maîtrise d'œuvre – Avenant n°3
2023.06.08	Nouveau groupe scolaire – Modification AP / CP

2023.06.09	Nouveau groupe scolaire – Plan de financement chaufferie / Réseau
2023.06.10	Nouveau groupe scolaire – Règlement de fonctionnement
2023.06.11	Nouveau groupe scolaire – Affectation des nouveaux bâtiments et classement dans le domaine public communal
2023.06.12	Camping municipal - Tarifs

Régis LIGIER,
Maire de Maîche



Constant CUCHE,
Secrétaire de séance

